Image not found or type unknown

Besoin de votre aide URGENT

Par **pseudo66**, le **22/06/2010** à **19:34**

Bonjour,

J'aimerais savoir si un avocat a l'obligation de faire lire ses conclusions à son client avant de les remettre au juge. Je viens de recevoir un jugement qui n'est pas en ma faveur à cause des demandes farfelues faites par mon avocat.

Elle me les a envoyées le même jour qu'elle les a remises au juge. Je l'ai informée que je contestais ses requêtes, mais, elle n'en a pas changé le contenu.

Que puis-je faire maintenant? Je précise qu'il s'agit d'une décision suite à un appel et que cette affaire, dont je suis victime dure depuis plus de 3 ans.

Par avance, merci

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés